

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 16, 17 et 18 mars 2015

2015 V. 114 Vœu relatif à l'accès de tous les publics à la Philharmonie de Paris.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Considérant le vœu adopté au conseil de Paris des 20 et 21 octobre 2014 concernant l'accès à tous les publics à la Philharmonie de Paris qui s'engageait à :

- « Que l'association «Philharmonie de Paris» présente à ses financeurs un rapport d'audit détaillé du déroulement du projet, de sa gestion et de son suivi et qu'une nouvelle gouvernance soit définie en accord avec les tutelles que sont l'Etat et la Ville de Paris ;
- Que la Ville de Paris et l'Etat définissent ensemble prochainement le type d'organisation, notamment statutaire, le plus adapté pour assurer la gestion de la Philharmonie de Paris sur la durée ;
- Qu'un comité de suivi soit constitué rapidement rassemblant l'équipe de la philharmonie, des Conseillers de Paris de tous les groupes, les représentants de la mairie du 19^{ème} arrondissement, des communes limitrophes, des associations locales, des établissements scolaires et des conservatoires situés à proximité, afin de réaffirmer et approfondir l'inscription effective de cet équipement dans son territoire, auprès du public de proximité » ;

Considérant que le comité de suivi multipartite, s'est réuni une seule fois et qu'aucune date n'a été fixée pour une deuxième réunion ;

Considérant que notre demande exprimée au conseil de Paris le 16 décembre 2014, que le comité de suivi engage un processus plus participatif avec la création de groupes de suivi exécutifs spécifiques pour accompagner la structure sur le budget, le travail sur le territoire, le travail avec les partenaires ;

Considérant qu'à ce jour, aucune réponse n'a été apporté sur le rapport d'audit ni sur le type d'organisation appelé à gérer la Philharmonie ;

Aussi, sur proposition de Mmes Anne Souyris, Aurélie Solans et des élu-e-s du Groupe Ecologiste de Paris,

Emet le vœu :

- qu'un point de suivi détaillé soit fait sur ces trois points et soit communiqué lors de la 2e commission préparatoire au Conseil de Paris d'avril.

